



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 8 octobre 2025

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 18-2025 Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Le Conseil communal de Pully,

vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
vu le préavis municipal N° 18-2025 du 20 août 2025,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Patrick DU BOIS

La secrétaire

Francine MEDANA

